

Autorisation à quitter seul la structure d'accueil

Pour l'année scolaire 2023-2024

Je soussigné (e),,
autorise mon enfant,
né le,
à quitter seul la structure parascolaire « La Parenthèse » les jours et heures
suivants :
□ Lundi à
□ Mardi à
□ Jeudi à
□ Vendredi à
Nous rappelons aux parents que dès l'instant où l'enfant a quitté les locaux de la structure, il est sous la responsabilité entière de ses parents. En cas de situation particulière qui se serait déroulée lors de l'accueil, l'équipe éducative se réservera le droit de vous contacter.
Je demande à ce que mon enfant soit envoyé à la maison uniquement suite à mon téléphone :
□ oui □ non
Remarques:
Date et signature du parent:
Date et visa de l'institution :